

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU
CONSEIL DE TERRITOIRE N°8
2 NOVEMBRE 2016 à 19H**

L'an deux mil seize, le 2 novembre 2016 à 19h00, le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Champigny-sur-Marne, sous la Présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN.

Etaient Présents :

Dominique ADENOT,
Clémence AVOGNON-ZONON,
Jacques Alain BENISTI,
Jean-Luc CADEDDU,
Agnès CARPENTIER,
Sabine CHABOT (à partir de 20h)
Stéphane CHAULIEU,
Nicolas CLODONG,
Pierre-Michel DELECROIX,
Benoît GAILHAC,
Hervé GICQUEL,
Delphine HERBERT,
Laurent JEANNE,
Nassim LACHELACHE,
Patrick LE GUILLOU,
Anne-Marie MAFFRE-SABATIER,
Marc MEDINA,
Jean-Jacques PASTERNAK,
Vincent PINEL,
Christine RASETTI,
Jean-Pierre SPILBAUER,
Jacqueline VISCARDI,

Caroline ADOMO,
Thierry BARNOYER,
Éric BENSOUSSAN,
Chantal CANALES,
Pierre CARTIGNY,
Brigitte CHAMBRE-MARTIN,
Catherine CHETARD,
François COCQ,
Michel DUVAUDIER,
Jean-Philippe GAUTRAIS,
Jean-Jacques GRESSIER,
Michel HERBILLON,
Sengul KARACA,
Laurent LAFON,
Charlotte LIBERT-ALBANEL,
Marie-Hélène MAGNE,
Michel OUDINET,
Alain PAVIE,
Régis PIO,
Christine RYNINE,
Virginie TOLLARD,
Jean-François VOGUET

Sophie AMAR,
Patrick BEAUDOUIN,
Sylvain BERRIOS,
Chrysis CAPORAL,
Nicole CERCLEY,
Michèle CHARBONNEL,
Philippe CIPRIANO,
Florence CROCHETON,
Monique FACCHINI,
Brigitte GAUVAIN,
Jean-Jacques GUIGNARD,
Florence HOUDOT,
Marie KENNEDY,
Dominique LE BIDEAU,
Robin LOUVIGNÉ,
Jacques JP MARTIN,
Mary France PARRAIN,
Henri PETTENI,
Catherine PRIMEVERT,
Igor SEMO,
Annie TRICOCHÉ,

Conseillers de territoires ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe BEGAT
pouvoir à Jacques Alain BENISTI

Olivier CAPITANIO
pouvoir à Michel HERBILLON

Sylvie CHARDIN
pouvoir à Régis PIO

Alain DEGRASSAT
pouvoir à Jacques JP MARTIN

Sylvain DROUVILLE
pouvoir à Hervé GICQUEL

Gérard LAMBERT
pouvoir à Jean-Jacques GUIGNARD

Christel ROYER
pouvoir à Alain PAVIE

Valérie ZELIOLI
pouvoir à Sengul KARACA

Adrien CAILLEREZ
pouvoir à Agnès CARPENTIER

Gilles CARREZ
pouvoir à Florence HOUDOT

Thierry COUSIN
pouvoir à Sylvain BERRIOS

Olivier DOSNE
pouvoir à Jean-Jacques GRESSIER

Christian FAUTRE
pouvoir à Dominique ADENOT

Pierre LEBEAU
pouvoir à Brigitte GAUVAIN

Sylvie TRICOT-DEVERT
pouvoir à Nassim LACHELACHE

Christian CAMBON
pouvoir à Igor SEMO

Sabine CHABOT (jusque 20h)
pouvoir à Pierre-Michel DELECROIX

Isabelle DALLEAU
pouvoir à Jean-Pierre SPILBAUER

Carole DRAI
pouvoir à Nicole CERCLEY

René GAILLARD
pouvoir à Philippe CIPRIANO

Germain ROESCH
pouvoir à Henri PETTENI

Pascale TRIMBACH
pouvoir à Florence CROCHETON

Conseillers de territoire excusés :

Delphine FENASSE,
Yoann RISPAL

Pascale MARTINEAU,

Gilles PANNETIER,

Monsieur Jacques JP MARTIN ayant déclaré la séance ouverte à 19h15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Igor SEMO est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 26 septembre 2016.

1. Délibération n°16-173 : Fermeture des voies sur berges à Paris : autorisation donnée au Président de déposer un recours contentieux

AUTORISE le Président à déposer un recours contentieux à l'encontre de la ville et du Préfet de Police de Paris pour contester la fermeture des voies sur berges par tous moyens de droit appropriés,

MANDATE le cabinet GENESIS AVOCATS, 64 rue de Miromesnil 75008 Paris pour représenter les intérêts de l'EPT ParisEstMarne&Bois dans ce dossier,

PROPOSE aux villes membres de notre EPT qui le souhaitent de se joindre à ce recours,

CHARGE le Président de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

2. Délibération n°16-174 : Rapport sur le prix et la qualité du service, élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2015 de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne

PREND ACTE du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets – exercice 2015.

3. Délibération n°16- 175 : Rapport sur le prix et la qualité du service, élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2015 de la Communauté de Commune Charenton – Saint-Maurice

PREND ACTE du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets – exercice 2015.

4. Délibération n°16-176 : Principe de ré-adhésion aux Syndicats de traitement d'ordures ménagères et assimilées.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE la ré-adhésion de l'EPT ParisEstMarne&Bois au syndicat SMITDUVM pour l'exercice du volet traitement de la compétence « déchets ménagers et assimilés » dans le cadre d'une territorialisation pour les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, le Perreux-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne,

DECIDE la ré-adhésion de l'EPT ParisEstMarne&Bois au syndicat SYCTOM pour l'exercice du volet traitement de la compétence « déchets ménagers et assimilés » dans le cadre d'une territorialisation pour les communes de Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Vincennes.

5. Délibération n°16-177 : Convention de partenariat entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et l'IAU Ile-de-France 2016-2017 – approbation et autorisation au Président de signer la convention

APPROUVE la convention de partenariat entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) de la Région Ile-de-France jusqu'au 31 décembre 2017,

AUTORISE le versement de la subvention prévue dans ladite convention selon le calendrier ci-après défini :

- 25.000 euros pour l'année 2016,
- 25.000 euros pour l'année 2017

CHARGE le Président de tous les actes découlant de l'application de la précédente convention.

6. Délibération n°16-178 : Bilan de la mise à disposition du public relative à la modification simplifiée du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la ZAC des Facultés à Saint-Maur-des-Fossés – Adoption du P.A.Z. modifié

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE telle qu'elle est annexée à la présente délibération la modification simplifiée du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC des Facultés à Saint-Maur-des-Fossés,

DIT que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'Etablissement Public ParisEstMarne&Bois ainsi qu'en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés durant un mois et mention de cet affichage sera insérée dans un journal local.

DIT que le dossier de la modification simplifiée du PAZ de la ZAC des Facultés est tenu à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Au siège de l'EPT ParisEstMarne&Bois,
- A la Mairie de Saint-Maur-des-Fossés

7. Délibération n°16-179 : Modification d'un représentant du conseil de territoire au sein du conseil d'administration de la «la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés»

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à la modification d'un représentant de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois au sein du conseil d'administration de la « Mission Locale » de la Ville de Charenton-le-Pont,

DECIDE, à l'unanimité de renoncer au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation de ce représentant à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois au sein de la Mission locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur des Fossés

Est candidat comme représentant:

- Monsieur Pierre MIROUDOT

DECLARE élu, Monsieur Pierre MIROUDOT pour représenter l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois au sein du conseil d'administration de la « Mission Locale » de la Ville de Charenton-le-Pont

8. Délibération n°16-180 : Subvention à la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés

A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à verser une contribution financière de 68.000 euros pour l'exercice 2016 à la Mission Locale Intercommunale de Maisons-Alfort au titre du périmètre des deux communes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice

9. Délibération n°16-181 : Retour des compétences à Nogent-sur-Marne et au Perreux-sur-Marne

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE le retour aux villes du Perreux-sur-Marne et de Nogent-sur-Marne des compétences suivantes :

- marchés alimentaires, animations commerciales,
- cimetières,
- contingent incendie,
- versement de subventions telles que TREMPIN JEUNES, Union des Professionnels du Centre du Perreux (UPCP) et Union des Commerçants de Nogent-sur-Marne (UCN).

AUTORISE le Président à signer avec les Maires concernés, après avis de la CLECT, les conventions afférentes aux transports de crédits, de personnels, de biens,

DIT que l'EPT cessera d'exercer ces compétences le 31 décembre 2016

10. Budget supplémentaire – Budget principal

Point reporté au prochain conseil de territoire.

11. Délibération n°16-182 : Budget annexe assainissement – Décision modificative n°1

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget annexe d'assainissement comme suit :

- D6473 subventions exceptionnelles (chapitre budgétaire 67) = 255.000 euros,
- R748 autres subventions d'exploitation versées par l'AESN (chapitre budgétaire 74) + 255.000 euros,

AUTORISE le Président à verser les subventions correspondantes aux riverains ayant effectués des travaux de mise en conformité sur les villes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne.

12. Délibération n°16-183 : Demande de subvention au SIPPAREC – acquisition de véhicules électriques

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PROPOSE de solliciter une subvention auprès du SIPPAREC pour l'achat des 2 véhicules électriques au taux le plus élevé,

CHARGE le Président de tous les actes découlant de l'application de cette délibération.

13. Création du Tableau des emplois de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

Point reporté au prochain conseil de territoire.

14. Délibération n°16-184 : Motion relative à l'interconnexion de la ligne 15 et la ligne E

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la motion

15. Délibération n°16-185 : Motion relative à la prolongation de la ligne 1 du métro

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Demande le prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à la gare Val de Fontenay

16. Communication des décisions du Président prises par délégation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Président,



Jacques JP MARTIN